

ASSOCIATION FORESTIERE DU SUNDGAU ET DU JURA ALSACIEN

Président : Monsieur LANG Claude – 10 rue du Stade – 68220 HAGENTHAL-LE-BAS

BULLETIN D'ADHESION 2026

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____ @ _____

ATTENTION, La plupart des envois se font maintenant par mail.

1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien

Cette adhésion permet également d'être membre de :

- ✓ la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE,
- ✓ du Syndicat FRANSYLVIA Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA FORETS ASSURANCES). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

2. Déclare pour l'année 2026, les surfaces de parcelles boisées ci-après : cf verso

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ares)
TOTAL DE LA SURFACE (en ares)	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA FORETS ASSURANCES demande impérativement :

- ✓ le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...),
- ✓ la surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible et avec le parcellaire cadastral cf au verso

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

17 € pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 5,50 € pour l'Association, 8,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 3,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

26 € pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 10,00 € pour l'Association, 12,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 4,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

Avec un chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien)
Ou par virement bancaire: IBAN: FR76 1720 6005 5046 0373 2201 064 (Bic: AGRIFRPP872)

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le ____ / ____ / ____ , Fait à _____

Signature :

Bulletin à retourner à la Trésorière :
Madame COULOT Michèle, 55 rue principale 68220 HAGENTHAL le Haut
ou par courriel à michele.009mc@gmail.com

